

DOSSIER DE PRESSE

Artisans du bâtiment : un secteur à bout de souffle face à des dispositifs instables

Les artisans du bâtiment
méritent mieux !
Mobilisation du
17 décembre 2025



**Y EN A
MARRE**

DÉCEMBRE 2025

- 
- 01** | **Édito du Président**
P.3
 - 02** | **Contexte général : un secteur à bout de souffle**
P.4
 - 03** | **Positions et demandes de la CAPEB & de la CNATP, sujet par sujet**
P.5
 - 04** | **Mobilisation nationale du 17 décembre**
P.9
 - 05** | **Annexes**
P.10
 - 06** | **Visuels**
P.14
 - 07** | **Contact**
P.16



Le 17 décembre,

l'ensemble du réseau CAPEB se mobilisera partout en France.

Cette action nationale, coordonnée sur tous les territoires, intervient à un moment clé : les arbitrages budgétaires et réglementaires qui conditionneront l'avenir des entreprises artisanales du bâtiment se déclinent actuellement.

Depuis des mois, les artisans alertent sur l'instabilité et l'inefficacité de dispositifs censés soutenir leur activité, mais qui la freinent. Le calendrier politique de fin d'année rend ces alertes plus urgentes que jamais.

MaPrimeRénov' : l'avenir du budget dépend du vote du 23 décembre. À partir du 1er janvier 2026, certains gestes essentiels (isolation des murs, chaudières biomasse) seront exclus du parcours par geste. Le Gouvernement dispose encore de quelques semaines pour réformer un dispositif devenu trop complexe et instable.

REP Bâtiment : la refondation arrive à échéance à la mi-décembre. Les artisans ne peuvent accepter de financer une éco-contribution pour un service inadapté à leurs pratiques et insuffisant sur le terrain.

Micro-entreprises : l'abaissement du seuil de franchise en base de TVA, prévu dans le budget 2026, impactera directement la structuration des micro-entreprises et leur passage vers un régime plus protecteur.

Face à ces enjeux, la CAPEB rappelle l'urgence de **dispositifs simples, stables et adaptés**. La mobilisation du 17 décembre visera à faire entendre un message clair et responsable :

- Construire une politique de rénovation énergétique cohérente et opérationnelle.
- Refondre la REP pour qu'elle réponde aux besoins réels des entreprises.
- Accompagner la transition des micro-entreprises vers un régime de droit commun.

Le 17 décembre, le réseau CAPEB sera uni : les artisans du bâtiment exigent des dispositifs fonctionnels et adaptés à leurs métiers, condition essentielle pour garantir l'avenir des entreprises et répondre aux objectifs nationaux de transition énergétique et de gestion des déchets.

*Jean-Christophe REPON
Président de la CAPEB Nationale*

Contexte général : un secteur à bout de souffle

La situation des entreprises artisanales du bâtiment est devenue critique. Les derniers mois ont été marqués par une succession de décisions publiques incompréhensibles, d'instabilités réglementaires et de dispositifs mal calibrés qui fragilisent directement l'activité et les marges des artisans.

Les résultats de la **consultation menée par la CAPEB auprès de plus de 5 000 artisans** sont sans appel :

- **79 %** des artisans estiment que **MaPrimeRénov'** est déterminante pour déclencher des travaux.
- **60 %** indiquent que MPR représente **jusqu'à 50 % de leur chiffre d'affaires**.
- **62 %** constatent une **baisse d'activité** depuis les derniers changements du dispositif.
- **51 %** dénoncent une **perte de temps massive** liée à l'instabilité des règles.
- **46 %** subissent des **difficultés financières** du fait des retards de paiement.
- **12 %** rapportent une **hausse des litiges** avec les clients.

À ces difficultés s'ajoutent :

- Une **REP PMCB** toujours aussi inadaptée, qui fait peser sur les entreprises l'éco-contribution sans garantir le service attendu.
- Un **régime de micro-entreprise** dont les effets de concurrence déloyale deviennent intenables dans un contexte économique dégradé.
- Une dynamique **d'apprentissage fragilisée** par des financements incertains et un manque de visibilité.
- Un **budget 2026 incertain** et des arbitrages essentiels attendus pour la fin d'année.
- Des gestes clés de rénovation énergétique (isolation des murs, chaudières biomasse) **supprimés dès le 1er janvier 2026**.
- Une **distorsion de concurrence** entre le BTP et le monde agricole qui pénalise les entreprises de travaux publics et du paysage

Face à cet ensemble de décisions, **l'incompréhension est totale et la colère monte** dans les entreprises artisanales du bâtiment.

C'est pourquoi la **CAPEB organise une mobilisation nationale coordonnée le 17 décembre, simultanément dans chaque département**.

Dans l'Aube, la CAPEB & la CNATP s'associent à ce mouvement devant la préfecture de Troyes, pour porter la voix des 880 entreprises adhérentes et défendre leurs intérêts.

03

Positions et demandes, sujet par sujet

DOLEANCES PORTEES PAR LA CAPEB

MaPrimeRénov' : un dispositif vital devenu ingérable

Constats / Problèmes

- Changements incessants, règles instables.
- Perte de temps massive et surcharge administrative.
- Retards de paiement importants => tensions de trésorerie.
- Housse des litiges avec les clients.
- Exclusion au 1er janvier 2026 de deux gestes essentiels :
 - isolation des murs,
 - chaudières biomasse.
- RGE trop complexe, trop administratif, pas adapté au terrain.

Propositions CAPEB

- Simplifier l'accès aux dispositifs MaPrimeRénov' et RGE.
- Réintroduire les monogestes efficents et créer un parcours de travaux incitatif.
- Accompagner les ménages en sécurisant les financements de MaPrimeRénov' et des CEE.

REP PMCB : une filière inadaptée et inefficace

Constats / Problèmes

- Maillage des points de collecte insuffisant.
- Règles hétérogènes selon les points de reprise.
- Multiplication d'outils numériques non harmonisés.
- Paiement d'une éco-contribution sans service effectif, ce qui est inacceptable.
 - Risque que les arbitrages de refondation aggravent la situation (réduction de points de collecte).

Propositions CAPEB

- Apporter des solutions de reprise des déchets partout pour tous.
- Elaborer la carte des points de collecte département par département avec tous les acteurs.
- Garantir des règles simples et communes à tous les points de collecte.

Micro-entreprise : un régime à rééquilibrer

Constats / Problèmes

- Distorsion de concurrence importante dans le bâtiment.
- Précarité accrue des micro-entrepreneurs.
- Dispositif qui ne joue plus son rôle de tremplin vers l'entreprise de droit commun.
- Perte de recettes publiques (sociales et fiscales).
- Iniquité fiscale mal supportée dans un contexte de baisse d'activité.

Propositions CAPEB

- Abaisser le seuil de franchise en base de TVA à 25 000 € pour les entreprises du bâtiment.
- Limiter le régime de la micro-entreprise à 2 ans.
- Accompagner la transformation des micro-entreprises vers un régime de droit commun.

DOLEANCES PORTEES PAR LA CNATP

Distorsion de concurrence avec le monde agricole : une situation intenable

Constats / Problèmes

- Inégalité de traitement fiscal et social entre les entreprises du BTP/Paysage et le monde agricole
- Perte de marchés pour les entreprises de travaux publics et de paysage
- Concurrence déloyale qui fragilise l'équilibre économique des TPE
- Manque de reconnaissance des compétences et savoir-faire spécifiques

Propositions CNATP

- Rétablir une équité de traitement entre tous les acteurs économiques
- Clarifier les champs de compétence et d'intervention de chaque secteur
- Garantir des conditions de concurrence loyales

Service à la personne : maintenir le crédit d'impôt pour l'entretien des jardins

Constats / Problèmes

- Menace de suppression ou d'abaissement du crédit d'impôt de 5 000 € sur l'entretien des jardins
- Fragilisation de toute une filière professionnelle
- Risque de perte d'activité significative pour les entreprises de paysage
- Impact sur l'emploi dans le secteur

Propositions CNATP

- Maintenir le crédit d'impôt de 5 000 € pour l'entretien des jardins
- Reconnaître l'importance du service rendu aux particuliers
- Soutenir une filière créatrice d'emplois et de lien social

Apprentissage : une victoire à consolider

Une mobilisation efficace

Grâce à la mobilisation collective des dernières semaines, la suppression des exonérations salariales pour les apprentis, prévue au PLFSS 2026, a été écartée. Cette victoire démontre que lorsque les entreprises se mobilisent ensemble, elles sont entendues.

Vigilance maintenue

La CAPEB et la CNATP restent vigilantes pour que cette décision soit définitivement actée et que les dispositifs de soutien à l'apprentissage soient pérennisés.



04

Mobilisation nationale du 17 décembre : l'Aube se mobilise

Le 17 décembre, la CAPEB et le réseau des CAPEB départementales se mobilisent partout en France pour alerter les pouvoirs publics et informer les médias sur les difficultés grandissantes rencontrées par les entreprises artisanales du bâtiment. Cette journée nationale d'action s'appuie sur une large consultation menée auprès des adhérents – plus de 5 000 répondants – qui révèle un profond mécontentement face à des dispositifs jugés trop complexes, instables et déconnectés de la réalité du terrain.

L'objectif de cette mobilisation est clair : faire entendre la voix des artisans, rappeler l'impact concret de MaPrimeRénov', de la filière REP PMCB et du régime des micro-entreprises sur leur activité, et porter les propositions de la CAPEB pour des dispositifs publics simples, efficaces et réellement adaptés aux pratiques professionnelles.

Chaque département organise une action de mobilisation. Présidents de CAPEB, membres des conseils d'administration et artisans adhérents seront présents pour témoigner et échanger avec les médias. Plusieurs actions symboliques sont prévues : arbre à doléances affichant les témoignages d'artisans, éventuel dépôt symbolique de déchets de chantier enrubannés, et rencontre avec le préfet. Un point presse permettra aux journalistes d'obtenir des témoignages directs et de comprendre les attentes du terrain.

Les artisans du bâtiment demandent des dispositifs simples, stables et efficaces.

MaPrimeRénov' est indispensable mais devenue ingérable ; la REP PMCB reste inadaptée au terrain ; le régime micro-entreprise doit retrouver sa vocation initiale et être strictement limité dans le temps.

Slogan de la mobilisation : « Y en a marre : vos décisions sont tout sauf un cadeau ! »

Pourquoi couvrir cette mobilisation ?

- Pour rencontrer directement des artisans touchés par ces politiques publiques.
- Pour recueillir des témoignages concrets et illustrer vos reportages.
- Pour suivre une action nationale, coordonnée et visuelle.
- Pour accéder à la synthèse de la grande consultation CAPEB (5 000 artisans).

Les derniers communiqués de presse

Jeudi 11 décembre 2025 : « 17 décembre : les artisans du bâtiment montent d'un cran dans leur exaspération. Trop, c'est trop ! »

17 décembre : les artisans du bâtiment montent d'un cran dans leur exaspération Trop, c'est trop !

Paris, le 11 décembre 2025 – Le compte à rebours est lancé. Entre un budget 2026 dont le vote reste incertain, des gestes essentiels de MaPrimeRénov' qui ne seront plus éligibles dès le 1er janvier, la refondation de la REP PMCB dont les arbitrages attendus dans les prochains jours ne correspondent pas aux besoins des entreprises artisanales du bâtiment, et le régime de micro-entreprise que personne n'ose encadrer malgré ses répercussions profondes, l'incompréhension est totale et la colère monte. Le Réseau de la CAPEB se mobilisera massivement le 17 décembre dans tous les départements de France avec un même message : les artisans du bâtiment méritent mieux.

Le 17 décembre, les artisans du bâtiment feront entendre leur voix.

Devant les préfectures, des dizaines d'artisans accrocheront des cartes de doléances sur les grilles, illustrant les difficultés concrètes rencontrées au quotidien. Certains déposeront symboliquement des déchets de chantier enrubannés pour montrer les contraintes imposées par une REP mal calibrée. Les représentants de la CAPEB dans les départements se rendront en délégation à la préfecture pour échanger avec les préfets.

Ailleurs, des actions à l'attention de la presse mettront en évidence des témoignages illustrant les constats du terrain et seront l'occasion de rappeler les propositions de la CAPEB pour améliorer les dispositifs décriés. La mobilisation sera nationale, unie et déterminée, avec le même message porté dans chaque département.

Sur le terrain, c'est le même constat pour tous les artisans.

MaPrimeRénov' reste importante pour dynamiser le secteur, mais le dispositif est devenu chaotique : les changements permanents se traduisent par une baisse d'activité, les retards de paiement multiplient les litiges et fragilisent les entreprises. À partir du 1er janvier, l'isolation des murs et les chaudières biomasse seront exclues, une décision totalement contradictoire avec l'efficacité des travaux de rénovation énergétique et catastrophique pour les artisans. La CAPEB appelle à la cohérence et à la simplicité ! Elle plaide pour l'éligibilité de MaPrimeRénov' aux travaux qui s'inscrivent dans un parcours pertinent et efficace,

propre à aboutir à une rénovation globale au terme de 4 ou 5 années, un temps nécessaire pour les ménages en termes de financement et d'organisation matérielle.

Le mécanisme de la qualification RGE a montré ses limites. Il est temps de le réformer pour permettre l'accès du plus grand nombre d'entreprises au RGE sur la base de leurs compétences et non d'un dossier administratif bien trop complexe et sélectif, sans pour autant garantir la qualité des travaux.

La Responsabilité Élargie des Producteurs pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB) est une autre source d'exaspération pour les entreprises artisanales du bâtiment. Alors qu'elle devait simplifier la gestion des déchets de chantier et rendre gratuite leur collecte, le dispositif se traduit aujourd'hui par le paiement d'une éco-contribution par les entreprises qui n'ont pas, en retour, le service attendu. Pire, les orientations de la refondation du dispositif risquent d'aggraver fortement la situation en réduisant le nombre de points de collecte déjà insuffisant et en n'allégeant pas les coûts de gestion pour les entreprises. La CAPEB dénonce cette situation et réclame un maillage renforcé ainsi que des règles et outils harmonisés sur l'ensemble du territoire.

Le régime de la micro-entreprise nourrit la précarité de celui qui le choisit et fragilise les dispositifs de protection sociale du pays. Il est aussi, dans le bâtiment, une source d'iniquité fiscale de plus en plus difficile à accepter dans un contexte économique dégradé. La CAPEB demande un seuil de TVA à 25 000 euros, un statut limité à deux ans afin qu'il soit un véritable tremplin vers l'entreprise de droit commun, et un accompagnement des micro-entrepreneurs pour leur permettre de pérenniser leur entreprise et d'en vivre correctement. L'urgence est réelle.

Jean-Christophe REPON, président de la CAPEB, déclare :

« Le Gouvernement doit prendre conscience de l'inefficacité de dispositifs qui pénalisent et entravent l'activité de nos entreprises. Voilà des mois que nous dénonçons les incohérences et dysfonctionnements de MaPrimeRénov' et de la REP. Les artisans veulent maintenant des réponses concrètes et adaptées à leurs besoins. Il serait inadmissible que les artisans du bâtiment continuent à supporter des dispositifs instables ou inutilisables. Le 17 décembre, nous serons partout pour le rappeler et pour être entendus ! »

Jeudi 4 décembre 2025 : « [Rénovation énergétique, gestion des déchets, micro-entreprises : les artisans du bâtiment en ont marre et le feront savoir le 17 décembre](#) »

Rénovation énergétique, gestion des déchets, micro-entreprises : les artisans du bâtiment en ont marre et le feront savoir le 17 décembre

Paris, le 4 décembre 2025 – À la suite d'une large consultation qui a reçu plus de 5 000 réponses d'artisans du bâtiment adhérents à la CAPEB sur MaPrimeRénov' et la REP PMCB, la CAPEB alerte sur une situation devenue critique pour les entreprises artisanales. Les résultats mettent en évidence un mécontentement profond, alimenté par des dispositifs publics jugés trop complexes et instables, qui fragilisent directement les artisans et auxquels s'ajoute la crispation générée par l'inéquité fiscale entre les entreprises du bâtiment.

Déterminée à obtenir enfin les réponses que les entreprises artisanales attendent depuis de nombreux mois, la CAPEB organise une mobilisation nationale le 17 décembre, qui se tiendra simultanément dans chaque département à la préfecture.

MaPrimeRénov' : un outil vital devenu ingérable

L'étude révèle que 79 % des artisans considèrent MaPrimeRénov' déterminante pour déclencher des travaux et que 60 % d'entre eux dépendent de ce dispositif parfois jusqu'à 50 % de leur chiffre d'affaires.

Mais les récentes évolutions ont créé une véritable crise. 62 % des artisans constatent une baisse d'activité, 51 % dénoncent une perte de temps massive liée à l'instabilité des règles, 46 % subissent des difficultés financières dues à des délais de paiement trop longs et 12 % rapportent même une hausse des litiges avec leurs clients. Les causes de cette exaspération sont claires : surcharge administrative, complexité excessive, instabilité réglementaire et risques financiers.

L'enquête de la CAPEB montre également que les artisans souhaitent le maintien d'un soutien public à la rénovation énergétique, mais dans une version simplifiée, stable et co-construite avec eux. Le dispositif MaPrimeRénov' tel qu'il fonctionne aujourd'hui n'est plus soutenable. La CAPEB appelle notamment à la remobilisation des monogestes, essentiels aux ménages modestes et aux situations d'urgence, à la mise en place d'un parcours de travaux permettant des rénovations par étapes, à un accès simplifié aux aides, à la sécurisation des paiements et à une réforme profonde du RGE afin que le plus grand nombre d'entreprises artisanales du bâtiment puisse contribuer à la massification des travaux de rénovation énergétique.

REP PMCB : une filière encore inadaptée

Les artisans dénoncent une mise en œuvre de la REP largement inadaptée aux réalités du terrain et souhaitent pouvoir disposer d'un dispositif simple, lisible et qui tienne compte de leurs pratiques. Le maillage des points de collecte n'est pas adapté aux pratiques des professionnels, les règles de reprise sont hétérogènes, les outils numériques sont multiples et non harmonisés.

La CAPEB demande la mise en place d'un maillage territorial renforcé, l'unification des règles dans tous les points de collecte, la suppression de la pré-inscription et la création d'un outil national unique regroupant l'ensemble des démarches. Elle souhaite que le maillage territorial soit établi localement en concertation avec tous les acteurs.

Micro-entreprises : un régime à réformer

Le régime micro-social et micro-fiscal doit retrouver sa vocation initiale qui était de faciliter la création d'entreprise en permettant aux créateurs de commencer leur entrepreneuriat sans charges ni contraintes administratives excessives pendant une période limitée. Ce régime est loin d'être le tremplin qu'il devrait être vers l'entreprise de droit commun.

Les artisans du bâtiment supportent d'autant plus difficilement l'inéquité fiscale entre les entreprises du secteur que la conjoncture économique reste en berne. Ils appellent à l'abaissement du seuil de franchise en base de TVA à 25 000 euros pour le secteur du bâtiment, à limiter le statut de la micro-entreprise à deux ans et demandent à l'État d'organiser un accompagnement obligatoire de ces créateurs vers un régime de droit commun.

Mobilisation nationale coordonnée « Les artisans du bâtiment méritent mieux »

Les artisans du bâtiment ne voient pas d'issue favorable à ces trois préoccupations. C'est déterminée à faire bouger les lignes que la CAPEB appelle l'ensemble des artisans à se rassembler devant les préfectures de chaque département mercredi 17 décembre prochain. Cette mobilisation « vos décisions ne sont pas des cadeaux, y'en a marre » vise à exprimer le mécontentement légitime des entreprises du bâtiment, à exiger des dispositifs publics simples, stables, accessibles et sans coût pour les finances publiques.

« La CAPEB demande au Gouvernement de reconstruire, avec les entreprises artisanales du bâtiment, une politique publique de rénovation énergétique cohérente, stable et opérationnelle. Il est également indispensable de repenser le dispositif de reprise des déchets au regard des pratiques et besoins des entreprises artisanales. Il serait inadmissible que nos entreprises soient amenées à continuer à payer une éco-contribution pour un service dont elles ne peuvent bénéficier. Enfin, nous interpellons l'Etat sur le nécessaire accompagnement de la transformation des micro-entreprises vers un régime de droit commun. La CAPEB ne peut tolérer que les artisans du bâtiment demeurent les premiers pénalisés par des dispositifs instables, technocratiques ou mal calibrés alors que des solutions simples pourraient être mises en œuvre. »

Jean-Christophe REPON, président de la CAPEB.

[**Télécharger l'étude : Consultation des adhérents - MPR/REP**](#) 

06

Visuels

N'hésitez pas à demander les fichiers sources à la CAPEB & CNATP de l'Aube

**VOS DÉCISIONS NE SONT
PAS DES CADEAUX !**

**Y EN A
MARRE**

**LES ARTISANS DU BÂTIMENT
MÉRITENT MIEUX**



MaPrimeRénov'



L'ÉTAT DOIT:

Simplifier l'accès
aux dispositifs MaPrimeRénov' et RGE

Réintroduire les mono gestes efficents et
créer un parcours de travaux incitatif

Accompagner les ménages en sécurisant les
financements de MaPrimeRénov' et des CEE.

**LES ARTISANS DU BÂTIMENT
MÉRITENT D'ÊTRE ENTENDUS**

REP



L'ÉTAT DOIT :

Apporter des solutions de reprise des déchets
partout pour tous

Élaborer la carte des points de collecte
département par département avec tous les
acteurs

Garantir des règles simples et communes à tous
les points de collecte

**LES ARTISANS DU BÂTIMENT
MÉRITENT D'ÊTRE ENTENDUS**

MICRO-ENTREPRISES



L'ÉTAT DOIT:

Abaïsser le seuil de franchise en base de
TVA à 25 000 € pour
les entreprises du bâtiment

Limiter le régime de la micro-entreprise
à 2 ans

Accompagner la transformation des
micro-entreprises vers un régime de droit
commun

**LES ARTISANS DU BÂTIMENT
MÉRITENT D'ÊTRE ENTENDUS**

VOS DÉCISIONS NE SONT
PAS DES CADEAUX !

Y EN A MARRE



LES ENTREPRISES DU BTP
MÉRITENT MIEUX

CNATP
LES ENTREPRISES DU BTP MERITENT MIEUX

AVENIR DES MÉTIERS

CNATP
LES ENTREPRISES DU BTP MERITENT MIEUX

L'ÉTAT DOIT :

Maintenir les exonérations de charges salariales pour les apprentis

Mettre fin à la distorsion de concurrence entre le BTP et le monde agricole

Préserver le crédit d'impôt de 5 000 € pour l'entretien des jardins

LES ENTREPRISES DU BTP
MÉRITENT D'ÊTRE ENTENDUS



07

Contacts

Contact presse : Roxane LE GOFF : communication@capeb10.fr | 03 25 76 27 80

À propos de la CAPEB de l'Aube :

La **CAPEB** (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), membre de l'**U2P**, est la première organisation professionnelle dédiée aux entreprises artisanales du bâtiment. Depuis sa création en **1953**, elle oeuvre au quotidien pour **promouvoir, représenter et défendre** les intérêts économiques et sociaux des artisans et petites entreprises du secteur.

Dans l'Aube, la CAPEB est **la première organisation professionnelle patronale** en nombre d'adhérents, avec **800 entreprises** engagées.

Nos missions :

La CAPEB de l'Aube accompagne et soutient les artisans à chaque étape de leur développement :

- Représentation auprès des instances publiques, politiques et professionnelles pour défendre les intérêts des entreprises du BTP.
- Accompagnement juridique, économique et technique, avec des solutions sur mesure adaptées aux besoins des entrepreneurs.
- Formation continue pour anticiper les évolutions métiers, réglementaires et environnementales (Handibat, RGE, etc.).
- Promotion de l'apprentissage pour former les talents de demain et répondre aux besoins croissants du secteur.

Un acteur engagé localement :

La CAPEB de l'Aube joue un rôle clé dans la dynamisation de l'économie locale en valorisant :

- **La proximité et l'ancrage territorial** des entreprises artisanales.
- **Les initiatives liées à la transition énergétique** et aux nouvelles technologies pour un bâtiment durable et innovant.
- **La promotion des métiers du BTP** auprès des jeunes générations, afin d'assurer la relève et soutenir l'emploi local.

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- Facebook : [@capeb delaube](https://www.facebook.com/capeb delaube)
- LinkedIn : [@capeb-cnatp-de-l-aube](https://www.linkedin.com/company/capeb-cnatp-de-l-aube)
- Instagram : [@capeb_cnatp_10](https://www.instagram.com/capeb_cnatp_10)



PLUS FORTS. ENSEMBLE.